

**DEPARTEMENT DE L'ISERE**  
**ARRONDISSEMENT DE VIENNE**  
**Canton de SAINT JEAN-DE-BOURNAY**

**REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N°2014-52**

**COMMUNE DE TRAMOLÉ**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoir : 4

Votants : 13

L'an deux mil quatorze,

Le premier décembre à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal de Tramolé

s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation, 25 novembre 2014

**OBJET : ACQUISITION DE PARCELLE POUR REGULARISER UNE ACQUISITION ANTERIEURE**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Marcel BERTHIER, Sébastien GUILLAUD, Arnaud DUCELIER FAUVY, Fabien ORCEL, Sylvie SABATIER, Jean-Michel PIDOLOT, Pascale CHOTEL, Philippe PELLET

**EXCUSES** : Michel PERRET, Maurice BONNET-PIRON, Benoist CHAMARAUD, Bruno BESANÇON, Florence MANDON, Erwan BRACCHI

Arnaud DUCELIER FAUVY est élu secrétaire de séance.

Monsieur le maire rappelle au conseil que l'aménagement de la voie à l'intersection de la route de Culin et de la montée croix chevalier a été possible grâce à l'acquisition d'une bande de terrain.

Or les travaux ont été réalisés mais l'acquisition n'a jamais été effective.

M. le maire se propose de la régulariser comme suit :

- acquisition de la parcelle A 839 pour 275 m<sup>2</sup> (issu de la division de la parcelle A697) cédée par Monsieur PERIN Laurent pour un montant totale de 6 127 €, selon son souhait.

- les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur

**Le Conseil, après en avoir délibéré :**

**Autorise**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à procéder à la signature des actes notariés.

Jean-Michel DREVET,  
Maire



Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité

Certifié exécutoire et Affiché